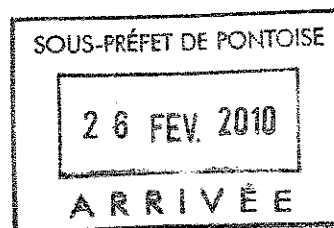




ACTE EXECUTOIRE le 19/02/2010
en application de la loi du
2 Mars 1982 modifiée
AFFICHÉ LE... 26/02/2010

ARRETE MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ



Nos réf. : 2010/42/PM/CH

Objet : Arrêté municipal portant adressage des locaux à usage d'habitation ou autres usages nouvellement construits sur le territoire communal, rue Jean de la Fontaine et rue Etienne DOLET

NOUS, MAIRE DE PERSAN,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-28

VU Le Code de la Route, notamment l'article R. 110-1,

VU Décret n° 81-968 du 16 octobre 1981 portant publication de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la circulation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968 et de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la signalisation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968

VU Décret n° 2000-80 du 24 janvier 2000 portant publication des amendements à la convention sur la signalisation routière du 8 novembre 1968, adoptés à Genève le 5 février 1993

VU les dispositions relatives au Code de l'Urbanisme, au Code de la construction et de l'habitat et des permissions de lotir et de construire récemment délivrées sur l'ensemble du territoire communal

VU Les délibérations du Conseil Municipal relatives à la création et à la dénomination des voiries nouvellement créées,

ATTENDU Qu'il a été construit une résidence dénommée « les climatites » rue Etienne DOLET comportant plusieurs bâtiments et commerces

ATTENDU que le site du groupe scolaire « Jean JAURES », parcelle AN 145, est constitué de plusieurs entrées dont certaines sont étrangères à l'enseignement.

CONSIDERANT : Qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de procéder à la primo numérotation sur les voiries des locaux à usage d'habitation ou autres usages

.../...

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Rue Jean de la Fontaine, du fond de la voie en direction de la rue Pasteur, il est créé une numérotation des locaux comme suit :

Adressage	Type/usage de local
2 Rue Jean de la Fontaine	Logement mairie
4 Rue Jean de la Fontaine	Ecole maternelle
6 Rue Jean de la Fontaine	Logement mairie
8 Rue Jean de la Fontaine	Local Office Municipal des Sports
10 Rue Jean de la Fontaine	Local psychologue
12 Rue Jean de la Fontaine	Centre médico-scolaire
14 Rue Jean de la Fontaine	Local médecine du travail
16 Rue Jean de la Fontaine	Ecole primaire
18 Rue Jean de la Fontaine	Logement mairie
20 Rue Jean de la Fontaine	Restaurant communal

ARTICLE 2 :

Place de la République, en rez de chaussée de la résidence « les climatites », il est créé un espace commercial portant l'adressage : 1 place de la République.

ARTICLE 3 :

Rue Etienne Dolet, dans la portion de voie comprise entre la place de la République et la rue Danièle Casanova, il est créé une numérotation comme suit :

Adressage	Complément d'adressage	Type de local
2 rue Etienne Dolet	Résidence les climatites	Logements bat. C
4 rue Etienne Dolet	Résidence les climatites	Commerce bat. C
6 rue Etienne Dolet	Résidence les climatites	Logements bat. D
8 rue Etienne Dolet	Résidence les climatites	Logements/commerces bat. B
10 rue Etienne Dolet	Résidence les climatites	Logements bat. A

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des Arrêtés Municipaux, transmis à Monsieur le Sous Préfet de Pontoise, publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à PERSAN, le 19 février 2010.



Arnaud BAZIN
Maire de Persan
Conseiller Général du Val d'Oise